



* demander une contre enquête sociale

Par **jim**, le **08/08/2008** à **16:21**

Bonjour,

En cours d'appel est-ce qu'on peut demander une contre enquête sociale ?

Quand des attestations fournies en première instance, démontrant une partialité de cette enquête n'ont pas été pris en compte.

Merci

Par **coolover**, le **08/08/2008** à **19:30**

Bonjour Jim.

notre système judiciaire repose sur le principe fondamental du double degré de juridiction !
Cela signifie que l'on considère que ton affaire peut être entièrement rejugée une 2de fois !

Alors oui, tu peux fournir tous nouveaux éléments de faits qui n'auraient pas été prises en compte lors de la 1ère instance et demandé à ce qu'on te rejugé sur ces éléments.

C'est le principe de la justice : "plutôt deux fois qu'une" :)